

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAYAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
1 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 8 Juin.

À la veille du Congrès, l'opinion la plus généralement répandue est que l'Angleterre a accepté des compromis sur presque toutes les questions. Ainsi une portion seulement de la Bessarabie serait rétrocédée à la Russie; une portion seulement de l'Arménie serait maintenue au czar, et une portion seulement de l'indemnité serait retenue.

Quant aux autres questions, lord Beaconsfield propose la nomination immédiate de commissions spéciales qui iront étudier dans les localités elles-mêmes les aspirations et les tendances des différentes nationalités.

Les travaux préparatoires du Congrès seront rapidement menés; le travail des commissions sera infiniment plus long, et l'œuvre dernière sera accomplie par les plénipotentiaires vers la fin de juillet.

L'état de santé du prince de Gortschakoff s'est beaucoup amélioré, et l'on pense, à Saint-Petersbourg, que le chancelier de l'empire se rendra à Berlin pour prendre personnellement part au Congrès. La Russie serait ainsi représentée par le prince Gortschakoff, le comte Schouvaloff et M. d'Oubril.

On lit dans le Journal des Débats :

L'opinion publique anglaise applaudit au départ simultané de lord Beaconsfield et du marquis de Salisbury. Elle y voit un gage de succès pour le Congrès. Lord Beaconsfield irait-il à Berlin s'il y était menacé d'un échec, s'il n'était pas à peu près sûr de réussir dans sa mission ? En voyant l'homme qui a dirigé la politique avec tant d'habileté, de fermeté et de bonheur, partir pour le Congrès, l'Angleterre se persuade de plus en plus que le Congrès assurera à la fois le maintien de la paix, le rétablissement de l'influence britannique et le triomphe du droit.

Le Congrès, d'après le Soleil, n'est que l'espérance de la paix, il n'est pas la paix.

Mais les plénipotentiaires qui se réuniront le 14 juin autour d'un tapis vert dans cette ville de Berlin, dont la population est encore sous l'impression douloureuse du crime de Nobiling succédant au crime de Hoedel, ne seront-ils pas amenés à réfléchir sur l'état général de la société dans l'Europe chrétienne et civilisée ?

Si les représentants des grandes puissances, ajoute le Soleil, arrêtent une seule minute leur pensée sur le travail intérieur de démoraison qui se fait actuellement par les passions démagogiques, par les prédications socialistes dans cette Europe chrétienne que l'on voudrait rendre athée, dans cette Europe civilisée que de fanatiques sectaires essayent de ramener à la barbarie, ils se diront que le vrai combat, que le bon combat n'est pas en Orient.

Le vrai combat, le bon combat aujourd'hui n'est pas la guerre des Russes contre les Turcs; ils seraient encore moins la guerre des Russes contre les Anglais, la guerre d'Etat à Etat en Europe.

Le vrai combat, le bon combat, c'est la lutte du bien contre le mal, c'est la défense sociale contre la révolution sociale qui, avant d'éclater, s'annonce, sous toutes les formes, par mille signes du temps. Tandis qu'on dis-

cute à Londres, à Saint-Petersbourg, à Vienne, sur le traité de San Stefano, l'Internationale poursuivait ses menées souterraines, et le conseil des Associations ouvrières anglaises proposait aux Associations ouvrières allemandes de visiter l'Exposition universelle de Paris.

Pendant ces pourparlers, Nobiling était désigné par le sort, dans une réunion de régicides, pour assassiner, à son tour, l'empereur Guillaume. Il remplissait son horrible mandat et il blessait gravement un souverain que l'Allemagne entière affectionne, que toute l'Europe respecte. Lelendemain, il se trouvait à Berlin un journal, le Vorwärts, pour déclarer que les associations ouvrières allemandes doivent accepter la proposition des associations ouvrières anglaises, afin que les socialistes de tous les pays puissent s'échanger personnellement leurs vues.

Il faut espérer, dit en terminant le Soleil, qu'en présence de tant de cynisme et d'audace, les plénipotentiaires européens, réunis au Congrès de Berlin, seront assez préoccupés de la pacification intérieure des esprits dans chaque pays pour comprendre que la paix extérieure s'impose, à l'heure actuelle, comme une nécessité de premier ordre, à tous les gouvernements éclairés et prévoyants.

Il est une autre préoccupation (non indiquée par le journal dont nous venons de faire connaître l'appréciation), qui devrait elle aussi se présenter à l'esprit des plénipotentiaires : c'est que le socialisme est aussi dangereux et même mieux organisé dans les monarchies européennes qu'en France. Ceux qui accuseraient la forme actuelle du gouvernement français se tromperaient. Il y avait beaucoup de socialistes à Paris et dans les grandes villes sous l'Empire; aujourd'hui le socialisme n'a aucune force, dans ces milieux, et ses représentants sont moins nombreux dans notre Chambre des députés que dans les Chambres de Londres et de Berlin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 juin.

M. Léon Renault demande à interpeller le cabinet sur l'invitation qui a été adressée à la France par le gouvernement allemand d'assister au Congrès de Berlin.

M. Waddington, ministre des affaires étrangères, déclare accepter l'interpellation pour le lendemain.

La Chambre entame la discussion du traité de commerce franco-italien, que défend et explique M. le ministre des affaires étrangères. M. Peulevey le combat dans un discours très-substantiel. Il demande à la Chambre de ne pas le ratifier.

Après une réponse de M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce, et un discours de M. Méline, qui parle dans le même sens que M. Peulevey, la Chambre renvoie au lendemain la suite de la discussion.

Séance du 7 juin.

M. Léon Renault dit qu'au moment où la session est sur le point de se terminer les représentants des puissances européennes sont invités à se réunir en congrès à Berlin.

La France a accepté cette invitation. De graves questions seront discutées dans ce congrès. Il y a pour les représentants du pays le devoir

de demander au gouvernement quelle serait sa politique dans cette occurrence.

Le ministre a lui-même exprimé son intention de s'expliquer devant la Chambre à cet égard.

La France veut la paix pour elle et pour l'Europe; elle pense qu'une neutralité loyale est la meilleure garantie des intérêts qui lui tiennent au cœur.

La neutralité sera certainement sauvegardée par le cabinet du 13 décembre dans le congrès qui va s'ouvrir. (Très bien ! très bien !)

M. le ministre des affaires étrangères monte à la tribune. Il rappelle que le 9 mai dernier il a pris l'engagement d'exposer quelle avait été la politique extérieure du gouvernement.

Il vient aujourd'hui tenir cette promesse, avec la conviction profonde que tous les cœurs battent à l'unisson dans la Chambre quand il s'agit des grands intérêts du pays. (Très bien !)

L'orateur passe en revue les événements militaires qui ont conduit l'armée russe aux portes de Constantinople.

Il en résulte une grande émotion, surtout en Angleterre, et l'on put craindre un moment un grave conflit.

La France était à ce moment occupée de travaux pacifiques, elle préparait de grandes entreprises de chemins de fer, continuait la réforme de ses institutions militaires et travaillait au développement de son instruction publique.

La paix lui était nécessaire, et d'autant plus nécessaire qu'elle avait convié l'Europe à l'Exposition universelle.

Dès le principe, le gouvernement s'est inspiré de ce besoin; il a tenu un langage amical à Londres et à Saint-Petersbourg, donnant des conseils de conciliation.

Il a été écouté.

En février dernier, l'Autriche prit l'initiative du congrès : la France accepta l'invitation qui lui était faite; le congrès lui parut un moyen efficace de maintenir la paix ou du moins un moyen qui devait être essayé.

Elle posa cette condition que toutes les puissances signataires du traité de 1856 seraient représentées au Congrès; elle posa cette autre condition qu'il ne serait question au Congrès que des affaires résultant de la dernière guerre.

Elle n'admit pas qu'on discutât les questions de l'Égypte, du Liban et des lieux saints.

La France a voulu sauvegarder les intérêts généraux de la paix et de l'Europe.

En restreignant le champ des délibérations, on restreignait les chances de conflit, et ces réserves ont été acceptées par toutes les puissances sans exception.

Une autre raison a inspiré l'assentiment de la France : les traités de 1856 et de 1871 avaient la signature de la France; les traités ne pouvaient être modifiés sans que la France intervint. (Très bien !)

Fidèle à sa ligne politique, le gouvernement a toujours refusé d'entrer dans la discussion des détails du traité de San Stefano; il a toujours répondu aux questions qui lui étaient adressées en s'en référant à la volonté de l'Europe manifestée dans le congrès.

Sur les questions secondaires relatives à la forme et au lieu du congrès, le gouvernement s'est montré fort conciliant : la réunion du congrès était, en effet, le but principal à atteindre.

Après bien des difficultés, on est tombé d'accord sur la formule d'invitation; le gouvernement français l'a reçue il y a environ huit jours.

Cette invitation constate que toutes les questions soulevées par le traité de San Stefano seront soumises à la discussion du congrès; c'est le triomphe de la politique à laquelle la France s'était associée.

La réponse du gouvernement a été qu'il était prêt à prendre part au congrès et il rappelait les conditions qu'il avait mises dès le premier jour à son adhésion, c'est-à-dire la limitation des délibérations du congrès au seul traité de San Stefano.

Ce congrès aura une tâche difficile à remplir, mais on peut considérer que la paix en sortira

certainement. Très-bien !)

L'honneur, la dignité, les intérêts de la France ont toujours été sauvegardés; son gouvernement s'est attaché à maintenir la paix et les grands intérêts de l'Europe.

Elle ira au congrès avec l'autorité que donne l'absence de toute convoitise avec la volonté de conserver la neutralité et un sentiment profond du droit politique de l'Europe. (Très-bien !)

L'orateur espère que la Chambre approuvera cette politique, qu'elle donnera à son représentant la force nécessaire pour remplir la lourde tâche qui lui incombe.

S'inspirant unanimement des intérêts de la France elle lui donnera par son vote la force et l'autorité dont il a besoin. (Applaudissements.)

M. Léon Renault dit qu'à la suite des patriotiques et loyales explications du ministre, il croit répondre au sentiment de la Chambre en déposant l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, après avoir entendu les déclarations du ministre des affaires étrangères, certaine que son action s'exercera en faveur de la paix, de la neutralité de la France et des grands intérêts de l'Europe, passe à l'ordre du jour. » (Applaudissements.)

L'ordre du jour proposé par M. Léon Renault est mis aux voix, et à l'unanimité de 495 votants, est adopté. (Applaudissements.)

La Chambre des députés a voté le projet de loi suivant :

Art. 1^{er}. — Il est alloué au ministre de l'intérieur, sur l'exercice de 1878, au-delà des crédits ouverts par la loi des finances, un crédit extraordinaire de cinq cent mille francs (qui sera classé au chapitre 45 du budget de ce département), pour la célébration des fêtes publiques pendant l'Exposition universelle.

Art. 2. — Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1878.

Le rapport concluant à l'adoption de ce projet était ainsi conçu :

« Messieurs,

» Vous n'avez pas oublié avec quel élan patriotique la ville de Paris a répondu à l'appel qui lui était adressé pour fêter l'ouverture de l'Exposition universelle.

» Vous vous souvenez du spectacle grandiose qu'a présenté la capitale dans la soirée du 1^{er} mai.

» Ce sentiment, devant lequel ont disparu dans l'immense majorité de la population les divisions de partis, inspire au gouvernement une heureuse pensée : celle de vous demander l'autorisation de donner une fête nationale « qui serait la grande fête de la paix et du travail. »

» Il faut que Paris fasse à ses hôtes, venus de tous les points du monde, une réception digne de la France.

» Il faut que la population entière ait sa fête, moins restreinte et plus vraiment publique que ne le sont les réceptions officielles.

» Telles sont, messieurs, les raisons que le gouvernement invoque à l'appui de ce projet.

» Votre commission a pensé que le moment était bien choisi pour fêter le relèvement de la patrie par le travail et l'établissement définitif de la République.

» Elle félicite le gouvernement de son initiative et vous propose de lui donner les moyens d'exécuter son dessein en appelant à célébrer par des fêtes nationales ces deux choses inséparables : « la République et la Paix. »

L'Attentat de Berlin.

« Berlin, le 5 juin, midi.

» La Gazette de Kiel publie sur Nobiling

une lettre pleine de détails caractéristiques, écrite par un homme qui le connaît personnellement et auquel il a fait de tout temps l'effet d'une cervelle dérangée et disposée à la folie. Alors qu'il travaillait au bureau statistique de Dresde, Nobiling crut un jour avoir trouvé la solution de la question orientale; il se hâta d'aller à Londres faire part de son idée à un homme d'Etat anglais. Il partit bien armé, car les armes ont toujours été une passion pour lui. Sa solution n'eut pas de succès; il revint pourtant très fier de son voyage, car il s'était assis, disait-il à qui voulait l'entendre, sur le trône de la reine d'Angleterre. Selon l'auteur de cette lettre, Nobiling pendant son séjour à Dresde, ne partageait pas les idées des socialistes démagogues; il n'en était encore qu'un socialiste scientifique de l'Annuaire agricole des conseillers Nathusius et Thiel, pour lequel il préparait son fameux essai qui n'est, du reste, qu'une refonte de sa thèse doctorale. En somme, ce malheureux aura passé par tous les partis sans n'avoir été jamais peut-être que du sien.

« Berlin, le 5 juin, 9 h. soir.

• Suivant le *Provinzial Correspondenz*, il serait à peu près certain que Nobiling avait sinon des complices, du moins des confidentiels.

• Le *Tageblatt* constatait ce matin qu'il y a eu déjà trente-sept individus arrêtés à Berlin depuis dimanche, pour avoir tenu au sujet de l'attentat des propos cyniquement approbatifs.

La *Post* et la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* publient ce soir la liste de seize villes allemandes: Königsberg, Posen, Schneidemühl, Kroiänke, Graetz, Gräudenz, Templin, Spandau, Hannover, Stettin, Barmen, Strassburg, Bielefeld, Essen, Solingen et Düsseldorf, où se sont produits de pareils scandales suivis d'arrestations opérées par la population elle-même, non sans accompagnement de vigoureuses corrections manuelles appliquées aux délinquants. La plupart de ces individus sont socialistes et s'en vantent même très fièrement. De tels faits semblent prouver que si ce parti n'a pas fourni de complices à Nobiling, il est du moins avec lui en parfaite harmonie de sentiments. On reconnaît là, du reste, le fruit des enseignements d'une presse qui depuis quelques années prêche ouvertement la guerre des classes au mépris de toutes les supériorités sociales et de toutes les institutions existantes. Ce n'est pas que les lois manquent dans les divers Codes allemands pour la répression de ces excitations malsaines; mais le gouvernement prétend que ces armes sont encore insuffisantes, et, selon la *Provinzial Correspondenz*, pour obtenir celles qu'il désire il s'adresserait encore une fois à la conscience de la nation.

• On s'attend donc à une convocation prochaine du Reichstag, qui, d'ailleurs, sera rendue probablement nécessaire pour l'institution d'une suppléance au pouvoir de l'empereur.

La Gendarmerie.

Le débat survenu à la Chambre entre M. Le Vavasseur et M. le ministre de la guerre, touchant le rôle et l'action de la gendarmerie, atteste une fois de plus combien le système de la candidature officielle, auquel la France a été soumise pendant toute la durée de l'empire, et plus récemment pendant la période du 16 mai au 14 octobre de l'année dernière, a eu pour effet de jeter le trouble dans toutes les classes de fonctionnaires et d'agents de l'autorité et de dénaturer les attributions de tous les corps constitués. Ce déplorable effet est surtout sensible en ce qui concerne l'armée dans tous les corps qui la composent; et plus particulièrement en ce qui concerne ce corps d'élite dont les services sont si indispensables et si appréciés, la gendarmerie.

La gendarmerie est, en France, une institution populaire, dans le meilleur sens du mot. Plus intimement mêlée que les autres corps de l'armée aux populations, ayant des rapports journaliers avec tous les habitants des petites localités, la gendarmerie n'a jamais été l'objet dans notre pays d'un sentiment hostile. Il suffit d'avoir traversé quelques bourgs et villages pour savoir sur quel pied de cordiale familiarité

vivent les gendarmes et les populations. Comment en serait-il autrement? Le gendarme n'est pas seulement un soldat de choix, admis après de longs et honorables services à faire partie d'un corps d'élite, c'est aussi généralement un père de famille, que des liens personnels rattachent à la commune, au canton où il est placé. Aussi, avant la mise en pratique du régime des candidatures officielles, la gendarmerie qui ne relève d'ailleurs, du ministère de la guerre que depuis 1854, remplissait sa fonction protectrice à la satisfaction générale. Malheureusement, lorsque les coups d'Etat et la pression électorale sont devenus la base de l'action gouvernementale, on a voulu employer les gendarmes à des services électoraux. On les a contraints de se mettre au service du candidat officiel. On les a employés à des besognes politiques. On a transformé ces braves serviteurs de la loi en instruments d'intimidation contre les électeurs et les candidats. De là la question qui se pose aujourd'hui et qui se trouve impliquée dans le débat de lundi dernier. Comment empêcher que la gendarmerie, cette institution si utile, si considérée, puisse jamais être détournée de son rôle naturel et serve d'instrument à des passions politiques et à des candidatures officielles? C'est là une des nombreuses questions, notamment en ce qui concerne l'armée, que la politique des coups d'Etat nous a légués et que nous avons la difficile charge de résoudre.

On parle, pour la gendarmerie, d'en revenir à l'ancienne organisation et de la replacer sous les ordres du ministre de l'intérieur. Mais il ne faudrait certes pas se faire cette illusion que le seul fait d'avoir enlevé la gendarmerie au ministère de la guerre pour la donner au ministère de l'intérieur serait une solution et une garantie. Si un gouvernement était disposé à pratiquer la candidature officielle, il importerait peu que la gendarmerie relevât d'un ministère ou d'un autre, car les ordres seraient de même nature. Un ministre de l'intérieur, voulant faire de la pression électorale et ne poursuivant que des fins politiques, serait, au contraire, plus entraîné qu'un ministre de la guerre, retenu par des considérations militaires, à faire un emploi pernicieux de la gendarmerie et à la lancer avec passion dans l'arène électorale. Il convient donc d'étudier plus profondément la question et de rechercher ailleurs que dans la simple transportation d'un ministère à un autre, le moyen de satisfaire au vœu le plus ardent de la gendarmerie, qui est de demeurer en dehors de toute action politique. M. le général Borel a eu raison lorsqu'il a demandé que les gendarmes ne fussent pas exposés à de continus changements de résidence. Mais, pour que cette stabilité, justifiée par nombre de raisons, puisse exister, il ne faut pas que les brigadiers et les gendarmes aient été amenés à se mettre, par une intervention électorale, en état d'hostilité avec les municipalités et les populations. C'est donc l'intérêt même de la gendarmerie qui exige que ce corps ne puisse jamais être mêlé aux luttes électorales. C'est là le point de vue auquel devra surtout se placer la législation lorsque la question du transfert du bureau et du service de la gendarmerie sera agitée dans le Parlement.

(Temps).

INFORMATIONS

Le ministre de la guerre, accompagné du chef d'état-major général, s'est rendu à Fontainebleau pour assister à un des exercices de l'armée territoriale.

Le bataillon, fort de 14 officiers et 266 hommes, a exécuté devant le ministre différents mouvements du maniement d'armes, de l'école de bataillon, a même pris la formation de combat et fait le simulacre d'attaquer un petit ouvrage, dans lequel une compagnie du 85^e représentait la défense. Après cette manœuvre, dans laquelle les soldats territoriaux ont fait preuve d'une instruction très satisfaisante, et montré sous les armes beaucoup d'aisance et beaucoup d'aplomb, le ministre a fait défiler le bataillon devant lui et a pris congé des officiers réunis en cercle. Il les a félicités en quelques mots chaleureux, de la bonne contenance de leur troupe, a constaté officiellement devant eux la confiance justifiée que l'armée territoriale

inspire désormais au pays, et a insisté sur le respect de la discipline qui, plus que jamais, doit faire la force de l'armée.

Le journal le *Pays* est poursuivi à raison d'un article faisant retomber sur la République la responsabilité de l'attentat commis contre l'empereur Guillaume.

M. Paul de Cassagnac n'étant pas validé, il n'est pas nécessaire de demander à la Chambre l'autorisation de le poursuivre.

La grande revue de l'armée de Paris, annoncée d'abord pour le lundi 24 juin, paraît maintenant fixée au jeudi 20.

Contrairement à ce qu'affirme l'*Avenir militaire*, l'armée territoriale serait représentée à cette fête par plusieurs bataillons amenés en chemin de fer des villes de garnison les plus rapprochées de Paris.

M. Loubatière est l'inventeur d'une boîte à scrutin qui se recommande à l'attention et à l'examen de M. le ministre de l'intérieur. Cette boîte, que toutes les communes de France devraient adopter, met le suffrage universel à l'abri de toutes les fraudes.

Une de ces boîtes a été remise à M. Grévy, président de la Chambre des députés, une autre à M. de Marcère, une troisième a été déposée à la Salle d'exposition du *Petit Journal*.

On pense que la Chambre des députés ne pourra pas être prorogée avant le 12 juin. Quelques personnages politiques annoncent que le Parlement sera probablement convoqué extraordinairement vers le 1^{er} juillet, pour une quinzaine de jours, si les travaux du Congrès sont terminés vers la fin du mois de juin.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le lundi de la Pentecôte, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi prochain.

Le *Journal officiel* publie un décret convoquant pour le 23 juin, les électeurs du canton de Figeac (Est), à l'effet d'élire leur représentant Conseil général.

Par décret du 4 juin, M. Gary, ancien juge de paix de Cazals, a été nommé suppléant du juge de paix du canton de Souillac, en remplacement de M. Declair, démissionnaire.

Les assises du département du Lot, pour le troisième trimestre de 1878 s'ouvriront à Cahors, le 5 août prochain, sous la présidence de M. Cassaigneau, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

MM. Dupuy et Arnaud, juges au tribunal de première instance de Cahors, sont nommés assesseurs.

M. le Préfet du Lot vient d'adresser aux Maires du département les deux circulaires suivantes :

Par une circulaire préfectorale du 12 avril 1877, insérée au N° 40 du Recueil de la même année, votre attention a été appelée sur les mesures à prendre pour conserver les tableaux permanents affichés dans les Mairies et présentant l'affectation des hommes de l'armée active et de l'armée territoriale.

Il a été rendu compte à M. le général commandant le 17^e corps d'armée que dans votre commune les précautions nécessaires pour la conservation de ces tableaux n'ont pas été prises et qu'on s'est borné souvent à les coller sur les murs et parfois même à l'extérieur de la Mairie, où la pluie n'a pas tardé à les détériorer.

Les instructions qui vous ont été données à ce sujet commandaient cependant de les placer dans la salle publique de la Mairie, ou, à défaut, dans un local couvert accessible au public, et de les placer, autant que possible, sous cadres grillagés.

A la demande de M. le général commandant le 17^e corps d'armée, j'insiste de nouveau et de la manière la plus formelle auprès de vous, Monsieur le Maire, pour que vous veilliez à l'exécution des prescriptions de la circulaire du 12 avril 1877 précitée.

Afin d'éviter aux inconvénients signalés, j'ai l'honneur de vous prier, le cas échéant, de demander au Conseil municipal de votre commune l'autorisation de faire l'acquisition de cadres grillagés.

L'établissement de ces cadres n'entraînerait pas une dépense considérable, et il est indispensable, l'expérience le prouve, de recourir à ce moyen de préservation. L'importance des tableaux au point de vue de l'intérêt des communes justifie d'ailleurs ce léger sacrifice.

Vous voudrez bien me rendre compte des mesures que vous aurez prises en exécution de la présente circulaire.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet du Lot,
HENRI FRESNE.

* * *

Aux termes de l'article 3 de la loi du 17 mai dernier, une somme de 500,000 fr. a été mise à la disposition de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce pour concourir, sous la forme de subvention, aux sacrifices qui seront faits par les communes et les départements pour envoyer les délégations agricoles et ouvrières à l'Exposition universelle de Paris, en 1878.

Avant de procéder à la répartition de cette somme, M. le Ministre désire connaître exactement l'étendue des sacrifices que se seront imposés les communes pour l'envoi de ces délégations à l'Exposition.

En conséquence, je vous prie de faire délibérer à ce sujet le Conseil municipal de votre commune dont j'autorise *extraordinairement* la réunion et m'adresser dans le plus bref délai, une expédition de la délibération qui sera intervenue.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet du Lot,
HENRI FRESNE.

LA LOI SUR LES MAISONS D'ÉCOLE

Le *Journal officiel* donne le texte de la loi relative à la construction des maisons d'école.

Pour arriver au résultat que le gouvernement se propose, une somme de soixante millions de francs (60,000,000 fr.), payable en cinq annuités à partir de 1878, est mise à la disposition du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, pour être répartie, à titre de subvention, entre les communes, en vue de l'amélioration ou de la construction de leurs bâtiments scolaires et de l'acquisition des mobiliers scolaires.

Une autre somme de soixante millions de francs, également payable en cinq annuités, à partir de la même époque, est mise, à titre d'avance, à la disposition des communes dûment autorisées à emprunter pour le même objet.

Les communes qui auront décidé la construction d'écoles et qui, après avoir consenti les sacrifices que comporte leur situation financière, ne seront pas en état de couvrir la totalité des dépenses nécessaires seront seules admises à la subvention de l'Etat.

Elles devront adresser leurs demandes au préfet, qui les instruira conformément aux lois et règlements existants, et les transmettra ensuite au ministre de l'instruction publique, en y joignant les plans et devis des constructions projetées.

Une caisse spéciale, qui prendra le nom de « caisse pour la construction des écoles » et qui sera administrée par la caisse des dépôts et consignations, sera chargée de délivrer aux communes les subventions qui leur seront accordées.

Les subventions payées aux communes par la caisse pour la construction des écoles lui seront remboursées, en capital et intérêts, au moyen de quinze annuités de cinq millions de francs chacune, à inscrire au budget du ministère de l'instruction publique, à partir de l'exercice 1878.

Cette dotation sera ordonnée au profit de la caisse et payée par le Trésor dans les trois premiers mois de chaque année.

Une circulaire du ministre des travaux publics, informe les ingénieurs en chef de France « qu'à l'avenir il sera fait application aux cantonniers des routes nationales et des voies navigables, des mêmes dispositions qu'aux cantonniers des routes départementales et chemins vicinaux, c'est-à-dire seront classés dans la non disponibilité lorsqu'ils font partie de l'armée territoriale et de la réserve. »

Dimanche dernier, dans le canton de Blanzac (Charente), où il s'agissait de remplacer comme

conseiller général M. Adhémar Sazerac de Forge, le résultat du scrutin a été très-significatif. Trois candidats étaient en présence : M. Paul Sazerac de Forge; M. Chassin; M. Armengaud, bonapartiste. M. Armengaud, ancien procureur impérial, est un des hommes les plus remuants du parti, dans la Charente. Il avait même, en 1876, disputé la députation à M. Laroche-Joubert, mais il avait dû, au second tour de scrutin, se retirer devant ce bonapartiste plus chevronné que lui. M. Armengaud avait à grand tapage posé sa candidature dans le canton de Blanzac. Le *Suffrage universel*, journal de M. Coué d'Ornano, l'appuyait avec ardeur. La veille du scrutin, cette feuille, qui proclame chaque jour le bonapartisme inexpugnable dans la Charente, affirmait que le scrutin ne saurait être douteux et annonçait l'élection de M. Armengaud en combattant la candidature de M. P. Sazerac de Forge. Or, le scrutin a donné les résultats suivants : M. P. Sazerac de Forge a été élu par 1,235 voix; M. Chassin, républicain, en a obtenu 838, et M. Armengaud est arrivé au dernier rang avec le chiffre ridicule de 260 voix.

Il est question, à la suite d'un avis exprimé par le conseil supérieur de l'instruction publique, d'apporter diverses modifications aux examens pour le doctorat en médecine. Quatre années d'études seraient nécessaires pour obtenir le diplôme de docteur. Les trois premières pourraient être faites dans les Facultés, écoles de plein exercice et écoles préparatoires de médecine; la quatrième année devrait toujours être faite dans une Faculté ou une école de plein exercice.

Les inscriptions d'officiers de santé ne pourraient jamais être converties en inscriptions de doctorat pour les élèves en cours d'études. Cependant le bénéfice de cette conversion pourrait être accordé aux officiers de santé qui auraient exercé la médecine pendant plus de deux années.

Une scène affreuse s'est passée à Pompiey (Lot-et-Garonne). La nommée Labadie (Anne), épouse Gaillères, âgée de trente ans, était occupée avec son enfant, âgé de sept ans, à faire paître deux vaches. L'une était confiée à l'enfant. La mère avait passé autour de son corps la corde de celle qu'elle gardait. Un cheval vint à passer, au trot, sur la route. Epouvantée, la vache se mit à fuir, entraînant Anne Labadie à travers champs et fossés, au milieu d'un tourbillon de poussière, jusqu'au fossé du chemin vicinal de Pompiey à Xaintraillies.

Quant on a pu la rattraper, la malheureuse Labadie était couchée sur le côté et semblait respirer encore; son corps était ensanglanté, ses cheveux épars et pleins de ronces, deux fortes contusions se montraient sur la tempe droite. Malgré les soins qu'on lui a prodigués, un instant après elle a rendu le dernier soupir.

LE CAPITAINÉ BOYTON

On lit dans le *Messageur de Toulouse* : Les dernières expériences données sur le canal de Brienne par le capitaine Boyton avec son appareil de sauvetage avaient attiré, dimanche, une affluence considérable de curieux. On évalue à près de 5,000 francs le total de la recette.

Comme on le voit, M. Boyton aura recueilli, à son passage à Toulouse, honneur et profit.

Un journal de la Loire dit que le bateau à vapeur commandé à Nantes par le capitaine Boyton, et qui portera son nom, a été lancé le 5 juin, à six heures du soir, dans les chantiers de M. Oriolle, Prairie-au-Duc. C'est avec ce bateau que le capitaine Boyton se propose d'exécuter ses expériences nautiques à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle. Aussitôt qu'il sera entièrement terminé. Le *Boyton* remontera la Loire et arrivera à Paris par les canaux.

On lit dans le *Journal de Lot-et-Garonne* : Le capitaine Boyton sera, dimanche prochain, à Agen, où il doit faire des expériences nautiques avec son appareil de sauvetage.

Ces exercices auront lieu à 4 heures du soir, sur le Canal, dans le grand bassin de la gare. L'appareil Boyton est basé sur ce principe

connu en physique sous le nom de principe d'Archimède.

Il se formule ainsi : *Tout corps plongé dans l'eau perd une partie de son poids égale au poids du volume qu'il déplace.*

Le caoutchouc, surtout lorsqu'il est gonflé, étant plus léger que le volume d'eau qu'il déplace doit donc surnager. C'est le cas de l'appareil Boyton, qui est complètement construit en caoutchouc vulcanisé. Deux grandes pièces le composent; l'une qui va des pieds à la ceinture, et l'autre qui couvre tout le corps, les bras, les mains et la tête. Plusieurs tuyaux de caoutchouc correspondant à cinq poches, établies derrière la tête, le buste et les cuisses, pendent sur la poitrine. Le capitaine peut donc à son gré, en soufflant dans tel ou tel tuyau, gonfler telle ou telle poche de l'appareil, et déplacer ainsi une plus grande quantité d'eau, c'est-à-dire surnager plus aisément. C'est ainsi qu'en gonflant la poche qui est placée derrière sa tête, le capitaine a la tête reposée sur un véritable oreiller et par suite très en dehors de l'eau.

Le capitaine remorque enfin après lui, dans ses longs et périlleux voyages sur mer, une caisse en forme de petite barque, et dans laquelle il enferme sa batterie de cuisine, ses provisions de bouche pour plusieurs jours, son café, son revolver, son fusil, ses bombes, ses torpilles, etc., etc.

Tout ce que le capitaine a sorti hier de cet espèce de Capharnaüm est vraiment incalculable.

Mais occupons-nous maintenant de son intéressante séance. Après avoir parcouru le canal en divers sens, le capitaine est allé chercher successivement aux quatre coins opposés du canal, deux grosses poutres et des planches avec lesquelles il a lestement construit un radeau fort solide, sur lequel il est monté, établissant ainsi la possibilité de rassembler après un naufrage, les épaves d'un navire, d'en faire un radeau où l'on pût recueillir de nombreux naufragés.

Après cela, le capitaine a songé à son déjeuner : sur le radeau, il a établi son fourneau, allumé son feu, mis sa nappe et ses assiettes. et comme le poisson n'est pas loin dans le canal, il a déployé sa ligne et s'est mis à pêcher. Prendre un poisson, l'éventrer, le racher, le laver et le mettre dans la petite casserole sur le fourneau allumé, tout cela a été l'affaire d'un instant.

Rien n'était oublié dans ce repas nautique, ni le dessert, ni le fin havane que le capitaine a humé après avoir bu une dernière fois à la France et à l'assemblée.

Sa promenade sur l'eau avec le parasol, l'éventail et en lisant le journal, ses courses à la voile, sa chasse au fusil, l'éclat des bombes tirées comme signaux de détresse pendant la nuit, toutes ses expériences ont été très-intéressantes et ont prouvé combien l'appareil de sauvetage pouvait être utile.

Mais la démonstration de l'utilité de cet appareil comme engin de guerre, a été la plus intéressante et la plus concluante. Avec des torpilles, le capitaine a fait sauter deux petites barques qui ont été littéralement pulvérisées. A la faveur de l'obscurité, aller, pendant la nuit, attaquer aux flancs d'un navire ennemi une torpille désastreuse; s'éloigner ensuite entraînant avec soi le fil conducteur qui doit servir de la rive opposée à l'enflammer, tout cela doit être parfaitement facile à exécuter avec l'appareil Boyton.

A tous égards, le capitaine mérite tous les éloges, et son invention tous les encouragements.

Théâtre de Cahors.

On jouait jeudi *Séraphine*, œuvre puissante d'audace et de conception de l'académicien Victorien Sardou. Nous ne nous étendrons pas sur cette lutte de l'amour maternel et de la bigoterie; elle a soulevé en son temps de vives critiques. Ce que nous tenons à constater simplement c'est le feu roulant de traits d'esprit qui anime la pièce et captive l'auditeur.

Les interprètes ont été à la hauteur de l'œuvre : M^{me} Repos a rendu avec toutes ses nuances le rôle si complexe de Séraphine, tour à tour coquette et pénitente, tendre ou menaçante,

suivant que l'une ou l'autre de ces attitudes peut flatter et servir son orgueil.

Tous nos compliments à M^{me} Manin, et cette fois sans restriction. Elle a parfaitement compris et rendu dans toute sa vérité le rôle d'Yvonne, victime expiatoire des fautes de Séraphine, que sa mère voue au cloître pour obtenir le pardon de ses propres erreurs. Ingénieux système de mortification que celui de s'appliquer la discipline sur le dos des autres. M^{me} Manin a été charmante de naïveté, de gaucherie et de grâce enfantine, et certes nous ne nous étonnons plus, après l'avoir applaudie jeudi dernier, qu'elle ait tenu sur les bonnes scènes les rôles d'ingénue; tous nos compliments et bien sincères.

M. Morvand remplissait le rôle de Montignac, c'est assez dire.

M. Gustave Talier qui nous fait éprouver un plaisir toujours nouveau, a été un Planterose délicieux et plein d'esprit. Parlez-lui des belles-mères à celui-là, et vous verrez ce qu'il en pense ! La verve de Talier est inépuisable; fins, mordants, les traits qu'il décoche à Séraphine, et sans souligner les effets, il les obtient toujours avec la mesure juste et vraie qui convient, aussi les applaudissements ne lui font pas défaut.

M. Berdet a été un Solpice aussi mystique que possible et très-amusant.

M^{mes} Berdet, Talier et Ginot ont bien secondé leurs camarades.

En somme interprétation très-correcte de l'œuvre de Sardou.

M. Morvand va mettre à l'étude une pièce du cru, nous assure-t-on. Nous lui souhaitons bonne chance.

Spectacle du Dimanche, 9 juin, 1878.

La Petite Mariée, opéra-comique en 3 acte, par Ch. Lecop.

La Tribune mécanique, cours d'éloquence parlementaire en 1 acte.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 1^{er} au 8 juin.

Naissances.

Cazes, Justine, rue Fondue-Basse.
Malique, Jules, rue Saint-Barthélemy.
Cros, Louise, rue des Boulevards.
Nardot, Gilbert, rue du Lycée.
Fournié, Paul, rue Daurade.
Delmas, Marguerite, rue Nationale.
Lugat, Raymond, rue du Château.

Mariages.

Laytou, Guillaume et Alazard, Marie.
Montanat, Antoine et Dufour, Marie.
Garrigou, Pierre et Manhiabal, Marie.
Rolles, Louis et Miquel, Marguerite.

Décès.

Gabel, Dorothee, 28 ans, Grande-Chartreuse.
Brom, Jeanne, 57 ans, rue Portail-au-Vent.
Astié, François, 63 ans, rue Saint-Pierre.
Chamauzou, Etienne, 2 ans, rue Nationale.
Cangardel, 4^{me} 83 ans, rue de la Liberté.
Fournié, Benoit, 55 ans, rue Fondue-Basse.

CALENDRIER DU LOT. — Juin.

JOURS	SAINTS	FOIRES.
9 Diman.	PENTECOTE.	
10 Lundi.	s ^{te} Marguerite.	Concorès, Payrac, Latronquière, Albas, Castelfranc, Labastide-Murat, Beaugard.
11 Mardi.	s François.	
12 Mercr.	s Jean. Q. T.	Castelnau, Catus, Escamps, St-Géry, Brengues, Bretenoux, St-Sozy.
13 Jeudi.	s Antoine de P	
14 Vend.	s Basile le G.	Montcabrier, Bétaille.
15 Samedi	s Isidore.	Cahors, Figeac, Gourdon.
Lunaisons du mois de Juin.		
☉ N. L.	le 1 ^{er} , à 4 h. 57 du matin.	
☽ P. Q.	le 8, à 4 h. 4 du matin.	
☉ P. L.	le 15, à 0 h. 1 du matin.	
☽ D. Q.	le 22, à 7 h. 24 du soir.	
☉ N. L.	le 30, à 0 h. 40 du soir.	
Les jours croissent de 20 m.		

Pour la chronique locale : A. Laytou.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Paris, 8 juin.

MM. Cointry, gérant du *Pays* et Paul de Cassagnac ont été mandés à comparaître aujourd'hui, samedi, devant M. le juge d'instruction Ragon.

Le *Moniteur officiel* de l'empire allemand publie la pièce suivante :

« Berlin, le 4 juin.

« Etant, par suite de mes blessures, momentanément hors d'état de donner les signatures nécessaires, et devant, d'après l'avis de mes médecins, pour ne pas gêner ma guérison, m'abstenir de toute occupation sérieuse, je viens charger Votre Altesse Impériale et Royale, et fils chéri, de me remplacer, pendant la durée de mon empêchement, dans la direction suprême des affaires du gouvernement.

« J'invite, par conséquent, Votre Altesse Impériale et Royale, et fils chéri, à prendre les mesures nécessaires à cet égard.

« GUILLAUME »

Amélie-les-Bains, 6 juin, 1 h. soir.

Le maréchal Baraguay d'Hilliers est mort aujourd'hui à midi 40.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 8 juin, 4 h., soir.

La Chambre des députés a repoussé hier, le traité de commerce entre la France et l'Italie, par 225 voix contre 220.

Le Sénat a tenu hier une séance agitée. Une interpellation a été déposée pour aujourd'hui, relativement à la fixation de la date des élections sénatoriales.

Les nouvelles de l'empereur Guillaume sont moins bonnes.

Bourse de Paris

Cours du 8 juin.

Rente 3 p. %..... 75.75
— 4 1/2 p. %..... 105.00
— 5 p. %..... 111.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 7 juin.	CLOTURE précédente.
Banque de France.....	3.070 »	3.070 »
Crédit foncier.....	885 »	882 50
Orléans-Actions.....	1.138 75	1.137 50
Orléans-Obligations.....	354 »	354 50
Suez.....	770 »	770 »
Italien 5 %.....	76 10	75 80

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 1^{er} juin.

Texte : L'Exposition universelle, par Turgan (8^e article). — Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Le salon de 1878 (2^e article), par l'Inconnu. — La Thessalie, par Charles Murato. — Un hôpital flottant sur le Danube, par Ernest Herbaut. — Revue scientifique, par le Dr E. Decaisne. — A travers l'Exposition, par Simon de Vandières. — *La Robe de noces*, par Alexandre Dumas (suite). — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par Mme I. de Cérigny. — Echees.

Gravures : Exposition universelle : Façade de la section norvégienne, dans le Palais du Champ-de-Mars. Le bazar tunisien et le café tunisien, sur le Trocadéro. Façade de la section des États-Unis, dans le Palais du Champ-de-Mars. Le tonneau monstre dans la section hongroise du Champ-de-Mars. Le trophée canadien à l'entrée de la section anglaise. — La Thessalie (deux gravures). — En Orient : hôpital flottant sur le Danube, entre Sistova et Galatz. — S. E. Kuo Sung Tao, ambassadeur de Phine, à Paris. — Salon de 1878 : *Un pharmacien, en Alsace*, tableau de M. C. A. Pabst. — Rébus.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE Illustrée.

Sommaire du numéro de Juin.

Texte : Partie officielle. — Chronique, par Adelin. — Le pavillon de la ville de Paris, par Victor Favry. — L'Exposition universelle de 1878 illustrée à l'étranger. — La ville de Stockholm. — Le grand hôtel de Stockholm. — M. Cadier, par Cl. Hamelin. — L'Europe, par L. Dupont. — La Société française de Secours aux Blessés, par Victor Favry.

Gravures : Le pavillon de la ville de Paris. — Stockholm : Le port, le grand hôtel Cadier. — L'Europe, par Schönewerck.

Bureaux, rue Saint-Lazare, 35, Paris.

Crédit Foncier de France

Tirages du 22 Juin 1878.

- Obligations foncières 3 et 4 % de 1853, 170,000 francs de lots ;
- Obligations foncières 4 % de 1863, 200,000 francs de lots ;
- Obligations communales 4 % de 1875, 200,000 francs de lots.

le 5 juillet

4^e tirage des Obligations foncières de 400 f, 5 % libérées de 85 fr.

- 1 lot de 100,000 f.
- 1 — de 50,000 f.
- 2 — de 10,000 f.
- 30 — de 1,000 f.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un ovariabile succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, pal-

pitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — M° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiacée. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydrodisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'un excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en mé-

decines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus éternés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en numéraire.
Le crédit Foncier fait en numéraire jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant une annuité, comprennent l'amortissement, de 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 %, acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Cré-

dit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerie St-Embergte, quai de à Cet ; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO : Informations financières, Articles d'actualité, Bilan de la Banque, Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de fer, Renseignements sur les valeurs, Assemblées, Listes de tous les tirages, Prix exact des coupons, Cours des valeurs.

2 Francs PAR AN

PARIS, 45, rue Vivienne, 45, PARIS
UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

ACHETEZ VOS MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon.
Chez **A. ROBERT**, Fab.
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ts} gratuits et francs

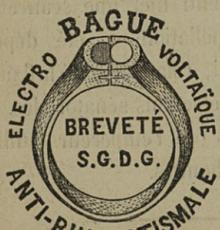
Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE
en faisant usage constant de la

Plus de névralgies



Plus de maux de tête

C'est la
PILE ELECTRIQUE PRATIQUE
mise à la portée de tout le monde-

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCAIQUE
EAUX-BONNES
S.-Pyrénées. — Saison 15 mai-15 Octobre.
Rhum, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
Prévient sûrement la Phthisie pulmonaire.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé et or.

AVIS AUX MINOTIERS.

Un voyageur sérieux possédant une bonne clientèle à Bordeaux et dans les banlieues désire s'entendre avec un minotier de la localité pour la fourniture de ses clients. Ecrire poste-restante à Bordeaux aux initiales N. P. Bonnes références.

Eaux minérales de Miers

GARE DE ROCAMADOUR

HOTEL CARBOIS

A Alviagnac (Lot).

L'Hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alviagnac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alviagnac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hôtel Carbois.

RENTES VIAGÈRES

Payées pour 100 francs par les Compagnies françaises	Par la New-York.
à 60 ans.....	9.02
à 70 ans.....	12.15
à 80 ans.....	15.16

LA NEW-YORK

Compagnie d'Assurances sur la Vie (fondée en 1845)

FONDS RÉALISÉS : 175 MILLIONS

La New-York est la plus importante Compagnie d'Assurances opérant en France.

UN MILLION de francs déposés à la banque de France comme dépôt permanent et irréductible.

RENTES VIAGÈRES payables aux Succursales de la Compagnie : en France, en Belgique, en Italie, en Autriche, en Suisse ou en Angleterre.

LYON, 3, rue de Lyon. — LILLE, 26, rue Esquermoise.

MARSEILLE, 4, rue Pavé-d'Amour. — BORDEAUX, 18, Cours du Chapeau-Rouge.

DIRECTION POUR L'EUROPE : 19, Avenue de l'Opéra, PARIS.

ÉTUVES

Établissement d'Hydrothérapie Médical

M. LAGASPIE

Ancien mécanicien de Madrid

A l'honneur de prévenir le public qu'il a créé à Eatus, depuis quelques années, un Établissement Hydrothérapique, où l'on trouvera, à des prix très-modérés, tout espèce de bains : bains ordinaires et médicamenteux, bains sulfureux, bains et douches de vapeur, bains russes, étuves, fumigations sèches ou aromatiques et tous les procédés de l'hydrothérapie moderne. Le propriétaire de l'établissement vient de réaliser, avec le concours de son médecin en chef, de grandes améliorations, indiquées par une longue pratique et une longue expérience ; il y a aussi dans l'établissement un Gymnase pour le traitement de plusieurs maladies.

Des chambres seront mises à la disposition des malades qui auront besoin de faire un traitement prolongé

Rien ne sera négligé dans l'intérêt des malades.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

OREZZA

Eau minérale ferrugineuse, acidule, gazeuse, la plus riche en fer et en acide carbonique des eaux connues.

Cette EAU est sans rivale dans le traitement des

GASTRALGIES — FIEVRES — CHLOROSIS — ANÉMIE

et toutes les maladies provenant de

L'APPAUVRISSEMENT DU SANG

Se vend chez tous les marchands d'Eaux et pharmaciens.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabile de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

Maison SOL, à Tulle (Corrèze)

Moissonneuses & Faucheuses

primées par 22 Médailles et 23 Diplomes d'honneur.

Envoi franco des prospectus sur demande par lettre affranchie.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par **GALLIOT**

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle PARIS.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.



Graine de Moutarde Blanche de Santé

DE DIDIER

UN DEMI-SIÈCLE de succès atteste les merveilleuses vertus de la Graine de Moutarde Blanche de Didier et justifie la popularité de cet incomparable médicament. Aucun traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux lorsque l'on veut purifier le sang, dissoudre les humeurs et rétablir l'équilibre dans les fonctions. Aussi, les Professeurs TROUSSEAU et PIDOUX dans leur savant traité de Thérapeutique, recommandent-ils cette précieuse graine, surtout dans les maladies de l'Estomac, Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, dans celles de l'Intestin et du foie, contre les Dartres, les Hémorroïdes, les Constipations opiniâtres, les Rhumatismes, les Affections utérines et en particulier celles qui accompagnent l'époque critique. — Dépôt : A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.